



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.1/33/L.33
17 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
PREMIERE COMMISSION
Point 125 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTÉES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Suède : amendements au projet de résolution faisant l'objet
du document A/C.1/33/L.3

Le premier alinéa du préambule devrait se lire comme suit :

Profondément préoccupée du fait que la continuation des essais d'armes nucléaires exacerbe la course aux armements et constitue un grave péril pour l'environnement et la santé de la génération présente et des générations futures;

Le deuxième alinéa du préambule devrait se lire comme suit :

Réaffirmant sa conviction que la cessation des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux constituerait un grand pas dans la voie d'un contrôle sur la mise au point des armes nucléaires et une importante contribution à la prévention de leur prolifération.
